

*Pipe-line du Nord—Loi*

Peut-être vous demanderez-vous, monsieur l'Orateur, pourquoi à propos d'un débat sur le pipe-line, j'en viens à discuter de l'auto-gouvernement du Yukon. La réponse est simple. C'est que de toutes les régions que le pipe-line est appelé à traverser, c'est le Yukon, à l'exception de la Colombie-Britannique du Nord, qui sera le plus directement touché et c'est là où la population et les structures gouvernementales du territoire et des localités seront les plus bouleversées. Les décisions qui se rattachent à ce domaine et qui seront prises auront donc un effet durable sur la population et sur le territoire, et elles doivent être prises en toute connaissance de cause. Je ne crois pas que le gouvernement en ait pris conscience.

● (1642)

Si l'on examine les dispositions du bill, notamment l'article 17, on constatera qu'il prévoit la création d'un conseil consultatif fédéral-provincial. Ce conseil sera formé de représentants de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Chacune de ces provinces pourra nommer, par décret du lieutenant-gouverneur en conseil, la personne chargée de la représenter. En effet, c'est le cabinet de chaque province qui choisit et désigne son représentant au conseil. En ce qui concerne le Yukon, le commissaire, qui est nommé par le gouvernement fédéral, doit siéger au conseil. Un autre représentant doit être nommé par le gouverneur en conseil, autrement dit par le cabinet fédéral.

D'après cet article, il me semble que ce représentant ne doit pas nécessairement résider au Yukon et que le gouverneur en conseil peut le choisir n'importe où au Canada. Je suppose que l'on choisira un haut fonctionnaire, sans doute du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Mais le représentant du territoire du Yukon au conseil consultatif fédéral-provincial doit être nommé par le conseil exécutif du territoire du Yukon qui représente la population du Yukon. En comité, mon parti a l'intention de proposer une modification à cet article afin que le conseil exécutif puisse procéder à cette nomination. Les intérêts du Yukon ne peuvent être défendus par un Canadien du Sud. Il ne serait pas en mesure de comprendre les problèmes et les préoccupations du Nord.

Le ministre chargé du pipe-line, M. Ken McKinnon, de l'Assemblée législative du Yukon, a déclaré il y a quelques jours, comme le signale le *Star* de Whitehorse, que la loi sur le pipe-line à l'étude aux Communes témoigne de la présence de plus en plus importante du fédéral au Yukon. Selon le rapport Lysyk, a-t-il fait remarquer, le Yukon doit participer entièrement à toutes les activités relatives au pipe-line traversant son territoire.

Le gouvernement fédéral va-t-il continuer de considérer le Yukon comme une colonie ou va-t-il tenir compte des désirs des autochtones et leur donner un gouvernement responsable? Permettra-t-il aux membres du conseil territorial de prendre une part active au processus décisionnel en ce qui a trait aux répercussions du pipe-line? Il semblerait presque que le gouvernement ait adopté comme attitude de s'impliquer davantage et que sa politique consiste à éloigner la formule du gouvernement responsable plutôt que de la rapprocher. Il ne songeait certes pas aux intérêts du Yukon lorsqu'il n'a pas daigné négocier la caisse de compensation de 200 millions de dollars dont le rapport Lysyk recommandait la création. Comme l'a

déclaré hier le député du Yukon, cette caisse aurait permis à la population du Yukon d'acquérir les biens de la Commission d'énergie du Nord canadien et d'en constituer une société lui appartenant en propre.

Je n'aurai pas le temps de traiter longuement de la Commission d'énergie du Nord canadien, mais qu'il suffise de dire qu'elle a été créée en vertu d'une loi du Parlement en 1956 pour desservir le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Chaque projet qu'elle entreprend doit s'autofinancer. Il faut donc que les tarifs qu'elle exige assurent suffisamment de recettes pour payer les intérêts des investissements, rembourser les paiements échelonnés du principal et constituer une réserve pour les cas d'urgence. Ce sont des fonctionnaires nommés par le gouvernement fédéral qui administrent la Commission d'énergie du Nord canadien et elle n'est pas très bien vue dans le Nord. Elle pratique des tarifs élevés, planifie mal ses activités et, dernièrement, elle a dû faire face à des frais imprévus de 36 millions de dollars afférents au projet hydro-électrique d'Aiskik qui devait coûter 11 millions. En acquérant ses immobilisations, la population du Yukon pourrait orienter elle-même ses activités.

Le territoire renferme d'énormes réserves hydrauliques. L'un des plus grands gisements de fer au monde se trouve dans la région de la rivière Snake et il y a là aussi du charbon. Ces deux ressources combinées aux réserves hydrauliques pourraient favoriser la venue d'une importante, pour ne pas dire imposante, sidérurgie. N'oublions pas que c'est l'industrie sidérurgique qui a fait des États-Unis ce qu'ils sont aujourd'hui. On trouve en outre dans la région de Whitehorse, de vastes gisements de plomb et de zinc, ainsi que les possibilités d'une fonderie d'aluminium. Chose intéressante à noter, la compagnie Kaiser Aluminium s'est montrée très intéressée dans une fonderie semblable, mais n'a reçu aucun encouragement du gouvernement fédéral.

D'aucuns diront peut-être que j'insiste trop sur le développement sans me soucier de l'environnement. C'est faux. Le développement peut aller de pair avec la protection de l'environnement, de l'écologie. Nos ressources doivent être exploitées, et elles le seront un jour. Ces dernières années, j'ai rencontré bien des gens du Yukon. L'environnement et l'écologie sont pour eux un sujet de préoccupation d'ordre vital, tout comme aussi les problèmes socio-économiques. Ce sont des gens sérieux. Ce sont eux qui devraient planifier, participer aux décisions, et non pas les hauts fonctionnaires qui ne partagent pas les mêmes préoccupations personnelles.

L'objectif fondamental du projet Alcan consiste à acheminer le gaz naturel américain de North Slope et de la baie Prudhoe vers les 48 États du sud. Il est donc destiné à nos voisins du sud. Le gaz canadien ne sera acheminé par ce pipe-line que si l'on construit le raccordement de Dempster, depuis le delta du Mackenzie. La construction de ce raccordement dépendra de nombreux facteurs, et notamment de l'importance des réserves qui seront découvertes dans le delta et des répercussions écologiques du projet sur la région que traversera le pipe-line; il faut également voir si la construction d'un pipe-line de moindre importance dans la vallée du Mackenzie ne sera pas moins coûteuse ou plus intéressante pour le Canada et pour les populations qui habitent la vallée.